

Afrique orientale et Corne de l'Afrique

Environnement opérationnel

En 2007, la situation dans la région était contrastée, des améliorations étant observées dans certains secteurs alors que d'autres stagnaient. En Ouganda, le Gouvernement et les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army, LRA*) ont pris des dispositions supplémentaires pour mettre un terme à vingt années de guerre civile dans le pays. Un traité de paix, conclu à Juba (Soudan) en juin, a permis de traiter la question litigieuse des responsabilités relatives aux crimes de guerre et des sanctions s'y rapportant. Grâce à un accord de cessation des hostilités signé en août 2006, l'UNHCR a été en mesure de s'implanter à Gulu, à Lira, à Kitgum et à Pader, au nord de l'Ouganda. De plus, l'amélioration de la sécurité dans les régions du nord a conduit les Nations Unies à assouplir les restrictions limitant les déplacements, de sorte que le personnel humanitaire a pu atteindre un plus grand nombre de déplacés internes. L'UNHCR prévoit d'aider quelque 500 000 déplacés internes à regagner leurs localités d'origine en Ouganda.

En Somalie, une Conférence de réconciliation nationale a été organisée à Mogadiscio en juillet et en août 2007, en présence de dirigeants de mouvements civiques et de chefs de clans rivaux. Elle n'a cependant pas bénéficié de la participation pleine et entière de l'Union des tribunaux islamiques (UTI) et de ses partisans, qui ont organisé une conférence parallèle à Asmara (Érythrée). L'UTI a fait du retrait des troupes éthiopiennes la condition de sa participation à tout effort de réconciliation nationale.

Djibouti

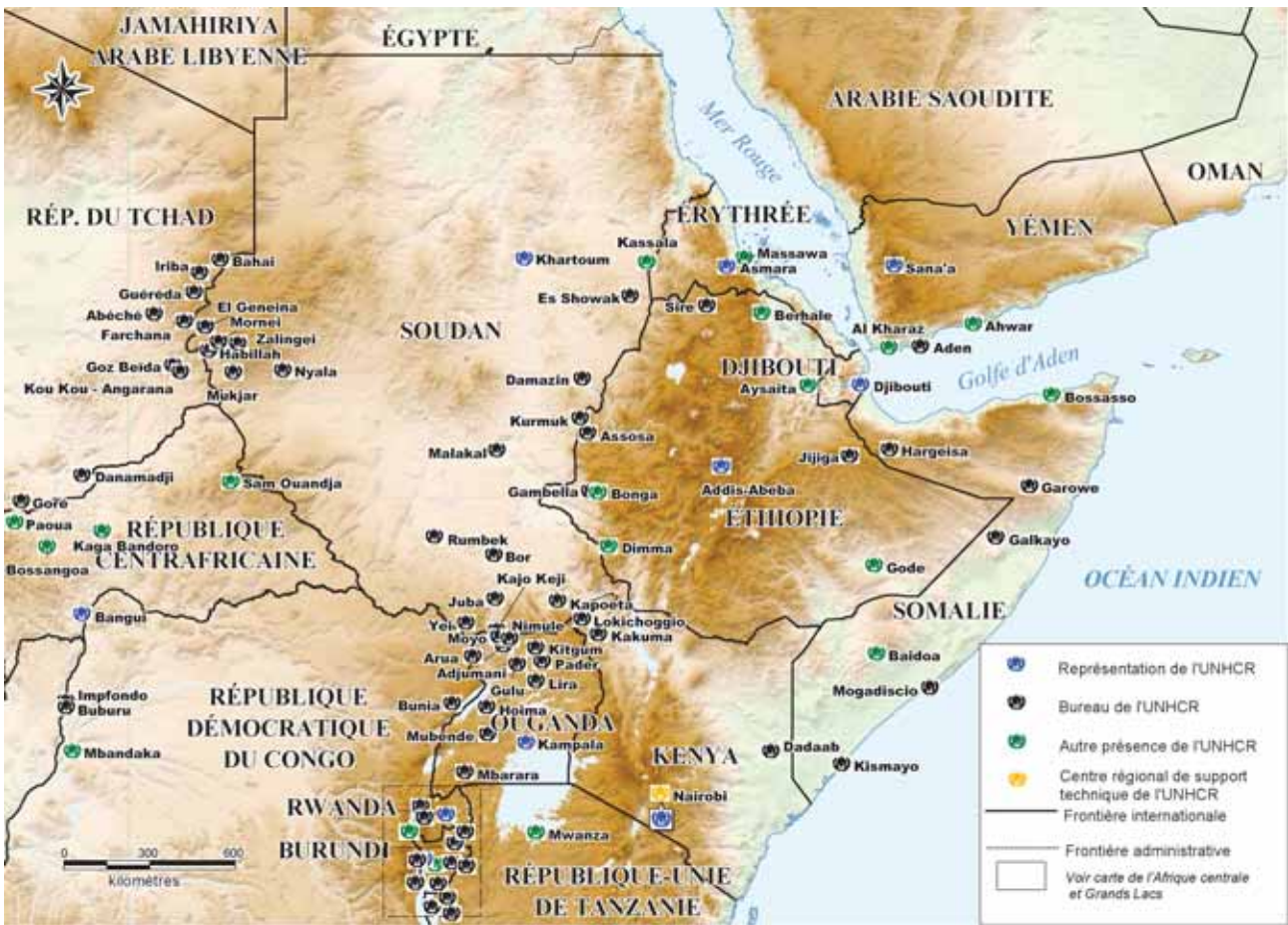
Érythrée

Éthiopie

Kenya

Ouganda

Somalie



En raison des combats qui ont opposé le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et les insurgés dans la capitale, Mogadiscio, il a été difficile à l'ONU et à d'autres organisations internationales d'entrer en contact avec les quelque 300 000 déplacés internes que compte le pays. La mission de l'Union africaine actuellement déployée en Somalie (AMISOM) manque de ressources et encore plus d'effectifs : sur les 8 000 agents promis, seuls quelque 1 600 ont effectivement été déployés.

L'Éthiopie accueille un grand nombre de déplacés, dont des réfugiés somaliens. À la fin du premier semestre 2007, l'UNHCR a implanté une équipe à Gode, dans le sud-est du pays, afin de faire face à un nouvel afflux de réfugiés somaliens. Mais l'accès des organisations humanitaires aux régions orientales de l'Éthiopie a été entravé par les affrontements en cours entre les forces gouvernementales et les rebelles du Front national de libération de l'Ogaden (ONLF). Parallèlement, un différend frontalier continue d'empoisonner les relations de l'Éthiopie avec l'Érythrée, bien que la frontière entre les deux pays ait été tracée en novembre 2007 par la Commission constituée à cet effet.

D'une manière générale, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée dans la région, notamment parce que les inondations et les sécheresses ont mis à mal des moyens d'existence déjà précaires. Les catastrophes naturelles qui se sont succédé dans la Corne de l'Afrique, conjuguées à une situation politique incertaine, ont entraîné des déplacements et des mouvements de migration massifs, principalement en direction du Golfe d'Aden et du Yémen. Dans le même temps, des réfugiés regagnent le Sud-Soudan. Ce mouvement de rapatriement devrait atteindre son intensité maximale en 2008-2009 ; certains camps de réfugiés seront alors fermés.

Bien que la frontière entre le Kenya et la Somalie ait été fermée en janvier 2007, quelque 4 000 réfugiés somaliens sont parvenus à gagner Dadaab entre janvier et août 2007. Cet afflux se poursuivra vraisemblablement en 2008.

Stratégie

L'UNHCR recherchera des solutions durables au sort des réfugiés (somaliens, soudanais, érythréens, éthiopiens et rwandais) en facilitant, selon les cas, leur rapatriement librement consenti, leur intégration sur place ou leur réinstallation.

Afin de contribuer à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, le Haut Commissariat améliorera sa coordination avec d'autres institutions des Nations Unies, des gouvernements, des partenaires non gouvernementaux et des donateurs, ainsi qu'avec des institutions régionales comme l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

L'UNHCR réhabilitera les infrastructures et le milieu naturel dans les zones qui ont accueilli des populations réfugiées. Il aidera également ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à renforcer leurs capacités de protection des réfugiés. Après le rapatriement librement consenti des réfugiés, le Haut Commissariat fermera les camps et remettra les infrastructures en état, en vue de les transférer aux communautés locales.

Le Haut Commissariat suivra la situation et assurera la protection des déplacés internes en Ouganda, en Somalie et en Éthiopie, au titre de l'approche sectorielle adoptée par les Nations Unies.



UNHCR/Free Noy UN photo

Réfugiés érythréens dans le camp de Kilo 26, au Soudan.

L'UNHCR recherchera des solutions durables à la situation des réfugiés logés dans les camps et de certains réfugiés urbains, principalement par le rapatriement librement consenti et la réinstallation. Le Haut Commissariat offrira des conseils et une assistance technique au Gouvernement pour l'aider à renforcer sa capacité de gestion des questions de réfugiés et prônera l'adhésion de l'Érythrée aux conventions internationales relatives aux réfugiés et aux apatrides. En outre, il appellera à

l'adoption d'une législation nationale pour traiter les problèmes d'asile et d'apatridie.

L'UNHCR identifiera les personnes qui ont des besoins particuliers en analysant les données obtenues lors de l'enregistrement et du profilage. Grâce à une surveillance des normes et indicateurs concernant la protection et l'assistance, le Haut Commissariat sera en mesure de cibler ses interventions et d'accroître ainsi leur impact.

A **Djibouti**, l'UNHCR s'attachera à faciliter le rapatriement librement consenti de quelque 2 000 réfugiés au « Somaliland », dans le cadre de l'accord tripartite conclu en août 2007 avec Djibouti et les autorités du Somaliland. Depuis la fermeture du camp de réfugiés d'El Hol à la fin de l'année 2006, le Haut Commissariat s'est employé à consolider les services dans le camp d'Ali Addeh.

En 2008 et en 2009, la délégation de l'UNHCR à Djibouti entend :

- accélérer les rapatriements librement consentis en direction du « Somaliland », région dont sont originaires la majorité des personnes réfugiées à Djibouti.
- protéger et réhabiliter le milieu naturel des zones touchées par la présence de populations réfugiées.
- exécuter un programme d'assistance multisectorielle (approvisionnement en eau, soins de santé primaires et éducation) au profit de la population réfugiée encore hébergée au camp d'Ali Addeh.

À mesure que la population réfugiée à Djibouti diminuera, le Haut Commissariat assurera une transition sans à-coups entre l'assistance humanitaire et les activités de développement. L'UNHCR prendra différentes mesures en ce sens, consistant notamment à constituer une base de données relatives à l'assistance dans chaque secteur, à perfectionner les compétences du personnel local de l'UNHCR et de ses homologues gouvernementaux et à coordonner les activités avec des institutions des Nations Unies, des organismes gouvernementaux, des ONG et

Contraintes

Faute d'un règlement politique au nord de l'Ouganda, les déplacés internes auront des réticences à regagner cette région. Au Kenya et à Djibouti, des problèmes politiques et des inquiétudes au sujet de la sécurité nationale ont suscité des réticences quant à l'accueil et à l'absorption de réfugiés somaliens supplémentaires.

Dans les pays qui accueillent des populations réfugiées de longue date, comme le Kenya et l'Éthiopie, la recherche de solutions durables est contrariée par le manque de possibilités d'intégration sur place ou de renforcement de l'autosuffisance, ainsi que par les perspectives très limitées en matière de rapatriement librement consenti.

Il est indispensable d'améliorer la sécurité et les services publics au Sud-Soudan si l'on veut augmenter le nombre de rapatriements librement consentis en direction de cette région.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en **Éthiopie**, au **Kenya**, en **Ouganda** et en **Somalie** sont présentées dans des chapitres distincts.

En **Érythrée**, le Haut Commissariat prodiguera son assistance à quelque 4 000 réfugiés somaliens et soudanais hébergés dans des camps, ainsi qu'aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vivant en milieu urbain. Il observera les conditions de protection et l'application des procédures de détermination du statut de réfugié, tout en recherchant des solutions durables. L'UNHCR a renforcé son aide dans les secteurs de l'éducation et l'assainissement, ainsi que son appui aux mesures de prévention de la malnutrition et de la violence sexuelle et sexiste en 2007. Cette aide sera maintenue à un niveau identique en 2008-2009.

d'autres intervenants opérant dans le secteur d'Ali-Sabieh, qui accueille des réfugiés.

Le centre d'appui régional de Nairobi épaula les 12 programmes que l'UNHCR exécute dans des pays d'Afrique orientale et de la Corne, ainsi que dans les Grands Lacs. Il encourage la mise en œuvre des politiques prioritaires globales dans tous les pays relevant de sa responsabilité et met à disposition des compétences dans le domaine des solutions durables, de l'enregistrement, de la violence sexuelle et sexiste, des mutilations génitales féminines, des systèmes d'information, des plans d'urgence et de l'information. En 2008, 26 fonctionnaires internationaux, 19 collaborateurs nationaux, quatre spécialistes et un consultant travailleront au Centre.

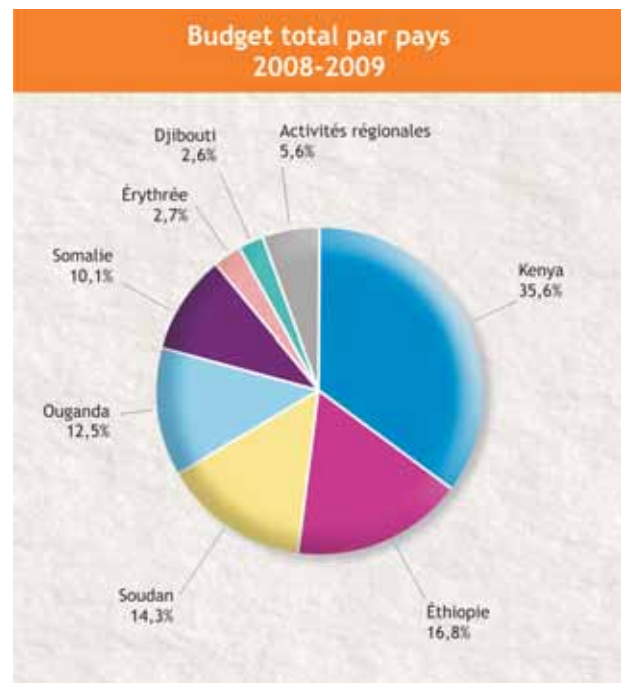
En janvier 2008, l'UNHCR ouvrira à Nairobi un bureau régional chargé de superviser le centre d'appui régional et les opérations au Kenya, en Somalie, à Djibouti, en Éthiopie et en Érythrée. Le bureau de liaison régional situé à Addis-Abeba, qui gère les relations avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, continuera à rendre compte de ses activités au directeur du Bureau pour l'Afrique, en poste à Genève.

Le Groupe de liaison avec l'Union africaine à Addis-Abeba

L'Union africaine est un acteur clé dans toute une série de questions, touchant notamment à la paix et à la sécurité, à la gouvernance et à l'intégration régionale. Ces dernières années, le Groupe de liaison de l'UNHCR a étroitement coopéré avec l'Union africaine à la définition de politiques et à leur application. Le Groupe a aidé l'Union africaine à élaborer sa Convention sur la protection des déplacés internes et des Principes directeurs sur le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés. La coopération a également porté sur l'accès à l'enseignement post-primaire, sur des initiatives conjointes visant à accroître le nombre de donateurs contribuant aux programmes en faveur des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, ainsi que

sur la protection et l'autosuffisance dans les pays d'asile. Toutes ces questions seront examinées à l'occasion d'un Sommet de l'Union africaine sur les déplacements forcés, fixé à 2008.

Au cours des deux années à venir, l'UNHCR coordonnera ses activités avec l'Union africaine et d'autres organes régionaux dans quatre domaines principaux : (i) la préparation du Sommet de l'Union africaine sur les déplacements forcés et la mise en œuvre de la politique stratégique de l'Union sur le relèvement et le développement à l'issue des conflits, (ii) l'élaboration du cadre juridique de l'Union africaine visant à renforcer la protection, (iii) la défense de la cause, l'appui administratif et la mobilisation des ressources, avec notamment un appui aux visites des donateurs dans les opérations en faveur des réfugiés et (iv) la collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour traiter les causes premières des déplacements forcés.



Budget (dollars E.-U.)							
Pays	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel
Djibouti	2 565 751	350 000	2 915 751	3 141 379	375 000	3 516 379	3 270 011
Érythrée	4 357 237	0	4 357 237	3 952 118	0	3 952 118	3 198 861
Éthiopie	14 835 859	6 389 549	21 225 408	18 393 089	7 463 710	25 856 799	18 523 406
Kenya ¹	32 338 766	5 960 554	38 299 320	41 480 297	3 516 500	44 996 797	49 153 958
Ouganda	17 949 014	13 519 962	31 468 976	16 851 084	0	16 851 084	16 147 083
Somalie	6 103 812	10 934 895	17 038 707	6 948 071	10 293 331	17 241 402	9 448 071
Soudan	13 676 273	60 205 082	73 881 355	18 618 769	0	18 618 769	19 094 919
Activités régionales ²	6 008 000	0	6 008 000	2 350 000	0	2 350 000	12 400 000
Total	97 834 712	97 360 042	195 194 754	111 734 807	21 648 541	133 383 348	131 236 309

¹ Inclut le Centre d'appui régional à Nairobi.

² Inclut les activités de rapatriement individuel librement consenti, la malnutrition et la malaria.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes de l'UNHCR.